



Compte rendu de la conférence sur le dispositif CIFRE

Le vendredi 8 Février 2008 a été organisée une conférence sur les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE), par Catherine CASAMATTA, directrice de l'Ecole Doctorale en Sciences de Gestion.

Une représentante de l'ANRT, Association Nationale de la Recherche Technique (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) a présenté ce dispositif. Il s'agissait de Clarisse ANGELIER, chef du service CIFRE, venue spécialement de Paris, au 41, boulevard des capucines, siège de l'association.

Dans un premier temps, madame ANGELIER nous a exposé le dispositif CIFRE. La deuxième partie de la conférence a été consacrée aux questions de l'auditoire. Une trentaine de participants était présent. Des plaquettes ont été distribuées.

- La présentation du dispositif CIFRE

Pourquoi une thèse CIFRE ?

- **En CDI ou CDD 3 ans**
- **Un salaire minimal de 23 484 € brut annuel (25 500 € moy.) soit 1604 € net mensuel**
- **Une expérience professionnelle reconnue**
- **Un contexte de haute valeur ajoutée**
- **A l'interface des secteurs professionnel et académique**
- **Taux de soutenance : > 90%**
- **Taux d'emploi : >90%**

Pour être candidat

- ***Etre titulaire du grade de Master***
 - ***Avoir une proposition de sujet de recherche par une société de droit français, association, collectivité territoriale***
 - ***Etre soutenu par un directeur de thèse, équipe de recherche, école doctorale***
-

Ce qu'il faut faire ...

Solliciter :

- ***vos enseignants-chercheurs***
 - ***les écoles doctorales thématiques***
 - ***les entreprises ...***
 - ***le site de l'ANRT anrt.asso.fr : « offres CIFRE »***
 - ***venir au Forum CIFRE, 8/04/2008***
 - ***Site de l'Association Bernard Grégory***
-

Intérêt pour l'entreprise

- ***Accueil de jeunes créateurs d'innovation***
 - ***Accès à la recherche publique de pointe***
 - ***Constitution d'un vivier de jeunes talents***
 - ***Subvention annuelle de 17 000 €***
-

Intérêt pour le laboratoire

- *Des sujets de recherche concrets*
- *Un potentiel de valorisation des résultats*
- *Un financement pour ses doctorants*
- *Une notoriété accrue*

Inscription

- *Tout au long de l'année*
- *Sans condition de spécialité*
- *Sans condition de nationalité*

ANRT-CIFRE : www.anrt.asso.fr

Instruction

2 mois :

- *Expertise scientifique du sujet de thèse*
- *Expertise socio-économique de l'entreprise*

ANRT-CIFRE :
www.anrt.asso.fr
cifre@anrt.asso.fr

- **Les questions**

- *Les CIFRE ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, y a t il une limite d'âge pour contracter ce type de convention ?*

La plupart des CIFRE concerne des jeunes de 25 ans, en moyenne. Pour autant, l'ANRT reste ouverte à des propositions émanant de personnes plus âgées (30-35 ans par exemple) à condition qu'il y ait une véritable continuité dans le parcours universitaire (master-doctorat), en cas de reprise d'étude par exemple. Autrement dit, le master doit avoir été obtenu au maximum dans les 1 à 2 ans précédant la demande. A l'inverse, un master obtenu par exemple, 7 ans au paravent n'est pas recevable, bien que toutes les candidatures soient étudiées. Sont exclus les professionnels ayant travaillé plusieurs années au sein d'une structure et qui, pour des raisons de mauvaise santé financière de celle-ci par exemple, voudrait contracter une convention.

- *L'instruction de la demande auprès de l'ANRT doit se faire en français, mais pour ce qui est de la thèse elle-même, celle-ci peut-elle être rédigée dans une autre langue ?*

Oui, les thèses peuvent être rédigées dans n'importe quelle langue. Ce qui peut être intéressant c'est d'avoir une co-tutelle dans deux universités, à Toulouse et à Chicago, par exemple. Par contre, le contrat de travail doit être rédigé en français, ... et de droit français.

- *Une fois que le dossier est instruit et envoyé à l'ANRT, qui reçoit la réponse ?*

La réponse est envoyée directement à l'entreprise, et ensuite, l'étudiant signe le contrat de travail avec l'entreprise, qui elle-même signe le contrat de collaboration avec le laboratoire et l'ANRT. L'ANRT vérifie également que l'étudiant soit bien inscrit en doctorat.

Plus concrètement, l'entreprise reçoit un mail de l'ANRT et quelques jours plus tard, un courrier de réponse. Une copie de ce courrier est envoyée à l'étudiant.

Généralement, la réponse se fait au maximum dans un délai de deux mois, mais l'étudiant peut avoir commencé sa thèse, à condition qu'il l'est démarré depuis moins d'un an.

- *Comment se fait la répartition en terme de temps de présence, entre l'entreprise et le laboratoire ?*

Il n'y a pas de règles. Certaines thèses se font à 50 % dans l'entreprise, et à 50 % dans le laboratoire, mais ça peut être 40%-60%, ou vice-versa. Cela dépend du lieu géographique de l'étudiant et de celui de la structure d'accueil, mais aussi des entreprises car certaines d'entre elles possèdent déjà un laboratoire de recherche. Il n'a donc pas de répartition a priori. Par contre, l'ANRT demande un rapport d'activité tous les ans, donc ce document peut permettre à l'étudiant de faire connaître ses difficultés éventuelles. L'ANRT est aussi là pour accompagner et faire évoluer les employeurs dans leur façon de voir les choses. Le but des CIFRE par rapport aux thèses purement universitaires, c'est d'avoir une synergie entre l'entreprise et l'université, afin que l'une et l'autre profitent de leurs apports réciproques. Il faut qu'il y ait un réel équilibre entre les deux parties, ni que l'université veuille développer exclusivement sa recherche, ni que l'entreprise se ferme à son terrain d'exploration.

- *Concernant les conventions collectives des entreprises, quel est le statut de l'étudiant ?*

L'ANRT souhaite que les étudiants soient considérés comme des cadres en fonction notamment des grilles salariales, mais elle ne peut pas obliger les entreprises. Dans tous les cas, les étudiants sont des salariés de l'entreprise, ils cotisent pour la retraite, la maladie, etc..

- *Est ce que le sujet de thèse peut évoluer pendant la durée de la convention ?*

Comme toutes les thèses, les sujets évoluent, mais il ne faut pas qu'ils prennent une direction trop radicale, cela reste à l'appréciation des directeurs de thèse et de l'entreprise. L'important est que le sujet de thèse soit soutenable au bout des trois ans.

- *Est ce qu'il est déjà arrivé qu'un étudiant ne soutienne pas sa thèse au bout des trois ans ?*

Oui, dans ce cas, il y a plusieurs solutions. Soit :

- le contrat s'arrête. L'entreprise ne veut pas poursuivre. Donc, le jeune finit sa thèse de son côté avec son directeur de thèse, et la durée se prolonge pendant deux mois, trois mois, etc...

- l'entreprise garde l'étudiant et prolonge le contrat pendant un mois, deux mois, etc....

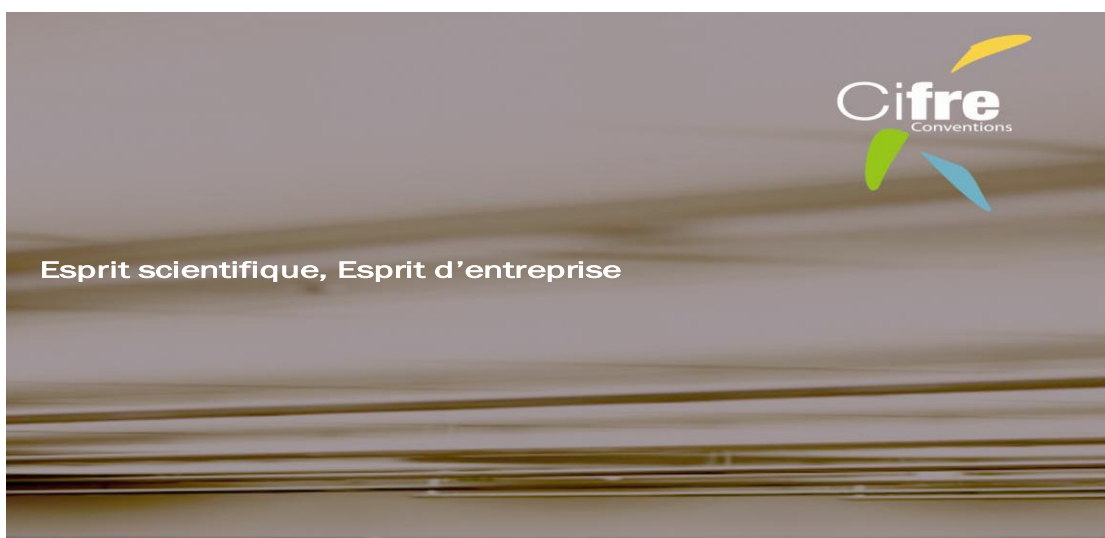
- l'étudiant arrive à démontrer que le retard est dû à des problèmes techniques, ou le fait d'une avancée très importante pour la recherche. Dans ce cas, l'ANRT peut prolonger la CIFRE pendant 6 mois, à condition que l'employeur prolonge le contrat d'autant. Par contre, il peut arriver que le jeune soit malade, dans ce cas, le contrat est suspendu, et il repart lorsque l'étudiant est rétabli.

- *Comment les thèses sont-elles reconnues dans le milieu universitaire, par rapport à des carrières d'enseignant-chercheur par exemple ?*

Les CIFRE représentent presque 15 % des docteurs. Donc, on commence à en trouver un peu partout. On a des docteurs qui ont fait une CIFRE évidemment dans le milieu de l'entreprise, mais on commence aussi à en trouver dans le milieu académique. On a par exemple des directeurs de laboratoire de recherche qui ont fait une CIFRE. Ce n'est pas un handicap pour l'université, bien qu'il est sûr que la voie royale reste l'allocation, cela dépend de la qualité de la thèse. En fait, il est important de faire savoir à l'entourage universitaire ce que vous souhaitez faire pour qu'il vous aide. En étant en CIFRE, vous pouvez donner quelques heures de cours, mais vous ne pouvez pas être moniteur, parce que vous restez un salarié de l'entreprise.

- **Les plaquettes CIFRE**

Les plaquettes sur le dispositif CIFRE ont été déposées au Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SIOU) de l'IAE. Elles se présentent sous la forme suivante :



Auteur : Blanc Emilie, Master 2 Management des Ressources Humaines, parcours Recherche.
emilieblanc@hotmail.fr